

États financiers

**CENTRAIDE QUÉBEC,
CHAUDIÈRE-APPALACHES
ET BAS-SAINT-LAURENT**

Exercice terminé le 31 décembre 2025

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	6
État de l'évolution des soldes de fonds	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 18
Annexe - Fonds d'opérations par secteur	19 - 20

LÉVIS

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114
Télécopieur 418 833-9983

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

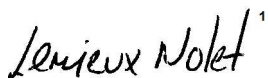
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 20 avril 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A125312

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État de la situation financière

31 décembre 2025

	Fonds d'opéra- tions	Fonds des immobi- lisations	Fonds de dévelop- pement	Fonds de pré- voyance	Fonds de dotation	2025	2024
Actif							
Actif à court terme							
Encaisse	8 907 823 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	8 907 823 \$	9 684 003 \$
Débiteurs (note 3)	16 021 176	-	42 298	-	-	16 063 474	15 749 076
Frais payés d'avance	196 367	-	9 416	-	-	205 783	87 159
	25 125 366	-	51 714	-	-	25 177 080	25 520 238
Placements (note 4)	51 164	-	-	2 988 515	1 120 236	4 159 915	4 144 898
Avances interfonds (note 5)	465 339	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (note 6)	-	219 335	-	-	-	219 335	318 553
Actif incorporel (note 7)	-	203 933	-	-	-	203 933	207 976
	25 641 869 \$	423 268 \$	51 714 \$	2 988 515 \$	1 120 236 \$	29 760 263 \$	30 191 665 \$

	Fonds d'opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de développement	Fonds de prévoyance	Fonds de dotation	2025	2024
Passif et actif net							
Passif à court terme							
Créditeurs (note 8)	1 774 389 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 774 389 \$	1 934 116 \$
Dons à payer aux organismes	6 115 607	-	-	-	-	6 115 607	5 648 451
Produits reportés	220 159	-	-	-	-	220 159	38 573
	8 110 155	-	-	-	-	8 110 155	7 621 140
Avances interfonds (note 5)	-	314 873	40 712	109 754	-	-	-
	8 110 155	314 873	40 712	109 754	-	8 110 155	7 621 140
Actif net							
Grevés d'affectations internes							
Investi en immobilisations	-	108 395	-	-	-	108 395	535 054
Développement	-	-	11 002	-	-	11 002	16 700
Prévoyance	-	-	-	2 878 761	-	2 878 761	3 213 068
Fonds de dotation	-	-	-	-	1 120 236	1 120 236	975 512
Non grevé d'affectations	17 531 714	-	-	-	-	17 531 714	17 830 191
	17 531 714	108 395	11 002	2 878 761	1 120 236	21 650 108	22 570 525
	25 641 869 \$	423 268 \$	51 714 \$	2 988 515 \$	1 120 236 \$	29 760 263 \$	30 191 665 \$

Au nom du conseil,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Fonds d'opéra- tions	Fonds des immobi- lisations	Fonds de dévelop- pement	Fonds de pré- voyance	2025	2024
Produits						
Souscriptions - année courante	24 652 266 \$	-	-	-	24 652 266 \$	24 126 899 \$
Souscriptions supplémentaires - année précédente	224 350	-	-	-	224 350	244 076
Souscriptions irrécouvrables	(743 266)	-	-	-	(743 266)	(746 029)
	24 133 350	-	-	-	24 133 350	23 624 946
Produits de placements	205 267	-	-	369 035	574 302	740 251
Commandites, subventions et autres	1 075 649	123 266	-	-	1 198 915	1 445 228
Subvention - Fonds de relance	-	-	-	-	-	(107 632)
Dons	-	40 556	112 672	-	153 228	317 427
	25 414 266	163 822	112 672	369 035	26 059 795	26 020 220
Charges						
Frais de campagne, de communication et d'administration (note 12)	3 673 909	-	-	-	3 673 909	3 608 405
Frais de développement	-	-	218 370	-	218 370	223 687
Frais d'opérations	-	480 350	-	-	480 350	309 414
Amortissement des immobilisations corporelles	-	120 470	-	-	120 470	124 482
Amortissement de l'actif incorporel	-	89 043	-	-	89 043	93 090
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	618	-	-	618	9 630
Frais de gestion	-	-	-	16 100	16 100	14 960
	3 673 909	690 481	218 370	16 100	4 598 860	4 383 668
Excédent (insuffisance) avant dons et services à la communauté	21 740 357	(526 659)	(105 698)	352 935	21 460 935	21 636 552
Dons et services à la communauté						
Services aux organismes et autres interventions communautaires (note 12)	2 451 594	-	-	-	2 451 594	2 338 152
Dons aux organismes	20 074 482	-	-	-	20 074 482	18 879 710
Dons aux organismes - Fonds de relance	-	-	-	-	-	(107 632)
	22 526 076	-	-	-	22 526 076	21 110 230
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(785 719) \$	(526 659) \$	(105 698) \$	352 935 \$	(1 065 141) \$	526 322 \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Non grevé d'affecta- tions	Grevés d'affectations internes			Fonds de dotation	2025	2024
		Investi en immobili- sations	Dévelop- pement	Prévoyance			
Solde au début de l'exercice	17 830 191 \$	535 054 \$	16 700 \$	3 213 068 \$	975 512 \$	22 570 525 \$	21 931 928 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(785 719)	(526 659)	(105 698)	352 935	-	(1 065 141)	526 322
	17 044 472	8 395	(88 998)	3 566 003	975 512	21 505 384	22 458 250
Produits financiers tirés des ressources détenues à titre de dotation	-	-	-	-	144 724	144 724	112 275
Virements interfonds (note 9)	487 242	100 000	100 000	(687 242)	-	-	-
	487 242	100 000	100 000	(687 242)	144 724	144 724	112 275
Solde à la fin de l'exercice	17 531 714 \$	108 395 \$	11 002 \$	2 878 761 \$	1 120 236 \$	21 650 108 \$	22 570 525 \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 065 141) \$	526 322 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Revenus réinvestis et variation de la valeur marchande des placements	(369 035)	(380 692)
Perte (gain) sur disposition de placements	(8 444)	3 698
Amortissement des immobilisations corporelles	120 470	124 482
Amortissement de l'actif incorporel	89 043	93 090
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	618	9 630
Fonds générés par les opérations	(1 232 489)	376 530
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(314 398)	(922 208)
Frais payés d'avance	(118 624)	37 029
Créditeurs	(159 727)	401 022
Dons à payer aux organismes	467 156	875 831
Dons à payer aux organismes - Fonds de relance	-	(855 149)
Produits reportés	17 869	(2 848)
Subvention reportée - Fonds de relance	163 717	(151 762)
	(1 176 496)	(241 555)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 121 366)	(1 822 082)
Produit de disposition de placements	1 628 552	1 835 101
Variation nette des dépôts à terme	-	2 102 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(21 870)	(22 488)
Acquisition d'un actif incorporel	(85 000)	(78 658)
	400 316	2 013 873
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(776 180)	1 772 318
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 684 003	7 911 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	8 907 823 \$	9 684 003 \$

Le fonds de dotation a également été augmenté de 144 724 \$ (2024 - 112 275 \$) à la suite d'une variation de la valeur marchande des fonds de placement cotés en bourse. Cet élément n'a engendré aucun mouvement de trésorerie.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers
Exercice terminé le 31 décembre 2025

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur le revenu. Sa mission consiste à agir sur les inégalités sociales et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

2.2 Comptabilité par fonds

Le fonds d'opérations regroupe les activités relatives à la prestation de services et au fonctionnement de l'organisme. L'excédent des produits sur les charges de l'exercice, déduction faite des virements interfonds, peut être imputé aux autres fonds selon les règles établies. Le solde du fonds représente les sommes disponibles pour les opérations des prochains exercices.

Le fonds des immobilisations comprend le coût après amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel. Il varie en fonction des produits découlant du partage d'utilisation de l'outil de campagne en ligne, des apports reçus, des autres frais et de l'amortissement relatifs aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel et des contributions du fonds d'opérations, pour permettre la mise à jour et le développement continu des systèmes informatiques et numériques. La décision de contribuer à ce fonds est revue annuellement en fonction des résultats financiers.

Le fonds de développement vise à financer les activités de recherche et de développement, ainsi que les projets qui ne sont pas considérés comme faisant partie des activités habituelles et qui ont pour but premier d'augmenter sensiblement les dons versés à Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent au cours des prochaines années. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, réaffecter l'usage de ce fonds à d'autres fins selon les besoins.

Le fonds de prévoyance vise principalement à prémunir les organismes associés et les initiatives de développement contre toute baisse soudaine ou progressive des résultats de campagne de financement, à satisfaire aux besoins urgents de la communauté et à répondre aux besoins jugés prioritaires qui sont approuvés par le conseil d'administration. Il varie en fonction des produits de placements générés par le fonds, du résultat net annuel et des contributions du fonds d'opérations. La décision de contribuer à ce fonds est revue annuellement en fonction des résultats financiers. Le solde du fonds ne peut excéder 15 % du montant de la campagne de l'exercice précédent. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, réaffecter l'usage de ce fonds à d'autres fins selon les besoins.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.2 Comptabilité par fonds (suite)

Le programme Cercle des générations (fonds Postérité) permet aux donateurs de créer un fonds personnalisé à leur nom. Ces fonds sont réunis dans le fonds de dotation. Ce fonds a comme objectif de soutenir la mission de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent, ses organismes associés et projets communautaires. Ces fonds sont constitués de capital inaliénable détenu par Centraide et ils sont soumis à une politique de distribution qui assure un taux de retour à Centraide de 5,00 % de la valeur du capital des fonds, soit l'équivalent du contingent de versement exigé par l'Agence du revenu du Canada. Les rendements sont versés annuellement à Centraide et le taux de distribution peut être révisé chaque année.

2.3 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur l'évaluation des promesses de dons, la provision pour souscriptions irrécouvrables et de la durée de vie des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2.5 Instruments financiers

2.5.1 Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.5 Instruments financiers (suite)

2.5.1 Évaluation initiale (suite)

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

2.5.2 Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats de la période où elles se produisent.

2.5.3 Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2.5.4 Coûts des transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission et à la prise en charge de l'instrument.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Éléments d'actif	Périodes
Équipement informatique et électronique	5 ans
Ameublement et équipement	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

La charge d'amortissement est réduite de moitié pour les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice.

2.7 Actif incorporel

L'actif incorporel est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

2.8 Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède la juste valeur ou son coût de remplacement. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur ou son coût de remplacement. Les actifs à long terme ayant fait l'objet d'une perte de valeur par le passé ne peuvent faire l'objet d'une reprise de valeur.

2.9 Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'opérations lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds correspondant à leur affectation et lorsque les charges connexes sont engagées pour le fonds d'opérations.

Les souscriptions sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice où elles sont encaissées ou lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il existe une assurance raisonnable de les recevoir.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.9 Constatation des produits (suite)

Les promesses de dons sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque la réception finale des encaissements est raisonnablement assurée. L'organisme se base sur son expérience passée pour estimer de façon assez précise les promesses de dons à recevoir et juge que la réception des montants est suffisamment assurée.

Les produits de placements comprennent les intérêts comptabilisés sur une base d'exercice, les gains et pertes sur placements réalisés lors de la disposition des placements, ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur.

Les produits de commandites, subventions et autres sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encaissés et lorsqu'ils sont déterminés ou déterminables et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

2.10 Apports reçus sous forme de services

Des services sont rendus à titre gratuit par des bénévoles ainsi que du personnel prêté par des entreprises et des institutions publiques. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés aux états financiers.

Par ailleurs, d'autres services sont également fournis gratuitement par des entités et l'organisme a fait le choix de ne pas comptabiliser ces apports reçus sous forme de services.

2.11 Avantages sociaux futurs

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées en charges lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.12 Ventilation des charges

Les charges comptabilisées aux résultats des fonds sont ventilées de la façon suivante :

	Fonds d'opérations	Fonds de développement
Secteurs		
Partenariats et développement	100 %	-
Développement social	100 %	-
Dons individuels	50 %	50 %
Communications et marketing	100 %	-
Direction générale	100 %	-
Opérations	100 %	-

Les charges comptabilisées à l'état des résultats du fonds d'opérations sont ventilées de la façon suivante :

	Frais de campagne, de communication et d'administration	Services aux organismes et autres interventions communautaires
Secteurs		
Partenariats et développement	100 %	-
Développement social	-	100 %
Dons individuels	80 %	20 %
Communications et marketing	50 %	50 %
Direction générale	60 %	40 %
Opérations	75 %	25 %

2.13 Dons aux organismes

Les dons aux organismes représentent l'aide financière accordée au cours de l'exercice et sont payables jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

3. Débiteurs

	2025	2024
Promesses de dons	16 549 768 \$	16 373 935 \$
Provision pour souscriptions irrécouvrables	(915 000)	(875 000)
	15 634 768	15 498 935
Taxes à la consommation	115 146	76 428
Subvention	209 760	104 880
Autres	103 800	68 833
	16 063 474 \$	15 749 076 \$

4. Placements

	2025	2024
À la juste valeur		
Actions de sociétés cotées en bourse		
Fonds d'opérations	51 164 \$	33 806 \$
Fonds de placement cotés en bourse		
Fonds de prévoyance	2 988 515	3 135 580
Fonds de dotation	1 120 236	975 512
	4 159 915	4 144 898
	4 159 915 \$	4 144 898 \$

5. Avances interfonds

Les créances interfonds ne comportent ni intérêts ni modalités d'encaissement ou de remboursement définies. Les avances interfonds présentées à recevoir ou à payer représentent des soldes afférents aux opérations courantes des différents fonds visés.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortis- sement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Équipement informatique et électronique	140 372 \$	91 439 \$	48 933 \$	48 313 \$
Ameublement et équipement	187 201	140 600	46 601	63 906
Améliorations locatives	825 337	701 536	123 801	206 334
	152 910 \$	933 575 \$	219 335 \$	318 553 \$

7. Actif incorporel

	Coût	Amortis- sement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Outil de campagne en ligne	894 787 \$	690 854 \$	203 933 \$	207 976 \$

8. Créditeurs

	2025	2024
Fournisseurs, frais courus et autres	307 794 \$	333 467 \$
Dons planifiés à transférer à la Fondation Québec Philanthrope	82 402	116 353
Dons à transférer aux autres Centraide	973 429	1 080 043
Salaires et vacances	393 439	392 166
Sommes à remettre à l'État	17 325	12 087
	1 774 389 \$	1 934 116 \$

9. Virements interfonds

Des montants de 487 242 \$, 100 000 \$ et de 100 000 \$ provenant du fonds de prévoyance ont été transférés respectivement dans le fonds non grevé d'affectations pour financer la lutte à l'itinérance, le fonds de développement et le fonds d'immobilisations.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

10. Intérêts économiques

La Fondation Québec Philanthrope est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'assurer la pérennité de l'action communautaire dans son milieu par le regroupement de fonds de dotation permanents dont les produits sont destinés à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité. La Fondation Québec Philanthrope détient des fonds inaliénables (fonds désignés Centraide Québec et fonds SVP - Solidarité pour vaincre la pauvreté) dont l'usufruit est dédié à Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent. En 2025, les produits générés par ces fonds et comptabilisés à titre de produits de souscription sont de 943 216 \$ (2024 - 902 263 \$). Au 31 décembre 2025, la valeur marchande de ces fonds est de 17 993 295 \$ (2024 - 15 715 077 \$).

11. Exposition aux risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créanciers et de ses dons à payer aux organismes.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux promesses de dons.

Une provision pour souscriptions irrécouvrables est reconnue et comptabilisée selon une formule qui utilise des taux de recouvrement historique de 95,78 % (2024 - 95,99 %). Cette provision est déduite du montant des promesses de dons à recevoir.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix sur ses placements cotés en bourse.

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

12. Ventilation des charges

	2025			
	Fonds d'opérations		Total	Fonds de développement
	Frais de campagne, de communication et d'administration	Services aux organismes et autres interventions communautaires		
Secteurs				
Partenariats et développement	1 550 800 \$	-	1 550 800 \$	-
Développement social	-	1 172 070	1 172 070	-
Dons individuels	154 960	38 740	193 700	193 700
Communications et marketing	655 607	655 607	1 311 214	-
Direction générale	442 991	295 327	738 318	-
Opérations	869 551	289 850	1 159 401	-
	3 673 909 \$	2 451 594 \$	6 125 503 \$	193 700 \$

13. Ventilation des charges

	2024			
	Fonds d'opérations		Total	Fonds de développement
	Frais de campagne, de communication et d'administration	Services aux organismes et autres interventions communautaires		
Secteurs				
Partenariats et développement	1 504 810 \$	-	1 504 810 \$	-
Développement social	-	1 088 882	1 088 882	-
Dons individuels	179 260	44 815	224 075	224 075
Communications et marketing	636 851	636 851	1 273 702	-
Direction générale	415 327	276 885	692 212	-
Opérations	872 157	290 719	1 162 876	-
	3 608 405 \$	2 338 152 \$	5 946 557 \$	224 075 \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Annexe - Fonds d'opérations par secteur

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Québec et Chaudière- Appalaches	Bas-Saint- Laurent	2025
Produits			
Souscriptions - année courante	23 329 757 \$	1 322 510 \$	24 652 266 \$
Souscriptions supplémentaires - année précédente	191 496	32 854	224 350
Souscriptions irrécouvrables	(702 936)	(40 330)	(743 266)
	<u>22 818 317</u>	<u>1 315 034</u>	<u>24 133 350</u>
Commandites, subventions et autres	1 128 915	152 001	1 280 916
	<u>23 947 232</u>	<u>1 467 035</u>	<u>25 414 266</u>
Charges			
Frais de campagne, de communication et d'administration (note 12)	3 361 726	312 183	3 673 909
Excédent avant dons et services à la communauté	20 585 506	1 154 852	21 740 357
Dons et services à la communauté			
Services aux organismes et autres interventions communautaires (note 12)	2 306 308	145 286	2 451 594
Dons aux organismes	18 993 958	1 080 524	20 074 482
	<u>21 300 266</u>	<u>1 225 810</u>	<u>22 526 076</u>
Insuffisance des produits sur les charges	(714 760) \$	(70 958) \$	(785 719) \$

CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Annexe - Fonds d'opérations par secteur
Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Québec et Chaudière- Appalaches	Bas-Saint- Laurent	2024
Produits			
Souscriptions - année courante	22 795 874 \$	1 331 025 \$	24 126 899 \$
Souscriptions supplémentaires - année précédente	212 388	31 688	244 076
Souscriptions irrécouvrables	(706 381)	(39 648)	(746 029)
	22 301 881	1 323 065	23 624 946
Commandites, subventions et autres	1 499 526	58 995	1 558 521
	23 801 407	1 382 060	25 183 467
Charges			
Frais de campagne, de communication et d'administration (note 13)	3 309 208	299 197	3 608 405
Excédent avant dons et services à la communauté	20 492 199	1 082 863	21 575 062
Dons et services à la communauté			
Services aux organismes et autres interventions communautaires (note 13)	2 218 777	119 375	2 338 152
Dons aux organismes	17 821 362	950 716	18 772 078
	20 040 139	1 070 091	21 110 230
Excédent des produits sur les charges	452 060 \$	12 772 \$	464 832 \$